

En 2018, la consommation de biens et services de **prévention institutionnelle**, financée ou organisée par des fonds et des programmes de prévention nationaux ou départementaux¹, s'élève à 6,2 milliards d'euros. Elle est en légère hausse de 1,2 % par rapport à 2017 : la prévention individuelle (3,9 milliards d'euros) est en hausse de 2,3 %, tandis que la prévention collective (2,3 milliards d'euros) baisse légèrement de 0,6 % (tableau 1). La prévention institutionnelle représente environ 93 euros par habitant en 2018 et 2,2 % de la dépense courante de santé. Elle ne contribue quasiment pas à la croissance de cet agrégat.

La prévention individuelle concerne les actions dont bénéficient individuellement des personnes. La **prévention individuelle primaire** (50,7 % de la prévention institutionnelle en 2018) vise à éviter l'apparition ou l'extension d'états de santé indésirables (graphique 1). La médecine du travail, qui représente plus de la moitié de ces dépenses, reste stable par rapport à 2017. Les actions de la protection maternelle et infantile (PMI) et des centres de planification et d'éducation familiales, ainsi que la médecine scolaire, sont aussi incluses dans la prévention primaire. Enfin, la vaccination organisée représente près de 4,0 % des dépenses de prévention individuelle primaire.

La **prévention individuelle secondaire** (11,6 % de la prévention institutionnelle en 2018) vise à repérer les maladies ; le dépistage en est l'exemple type. Le dépistage organisé concerne les tumeurs, les infections sexuellement transmissibles (IST) y compris le VIH/sida et les hépatites, la tuberculose, ou d'autres pathologies comme la maladie d'Alzheimer, les troubles mentaux, etc. Les différents plans Cancer qui se sont succédé ont permis de mettre l'accent sur le dépistage des tumeurs : les dépenses associées s'élèvent à près de 150 millions en 2018 et ont quasiment doublé depuis 2003. La prévention individuelle secondaire comprend également les bilans de santé réalisés en centres de santé financés par le Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaires (FNPEIS) et par les collectivités locales ainsi que les bilans bucco-dentaires. Le budget consacré à ces derniers a plus que triplé entre 2003 et 2018, porté par la campagne MTdents à destination des jeunes de 3 à 24 ans et, depuis 2013, des femmes enceintes.

La **prévention collective** correspond aux dépenses non imputables au niveau individuel composées de :

- La **prévention collective à visée environnementale** (32,5 % de la prévention institutionnelle en 2018) inclut l'hygiène du milieu, la prévention des accidents du travail, les dispositifs et organismes de surveillance, de veille ou d'alerte ou encore ceux mobilisés en cas d'urgence ou de crise, ainsi que la sécurité sanitaire de l'alimentation.
- La **prévention collective à visée comportementale** (5,2 % de la prévention institutionnelle en 2018), qui comprend différents programmes mis en place dans le but de participer à l'information et à l'éducation à la santé auprès de la population sur différentes thématiques (drogues, alcool, tabac, maladies infectieuses, vaccinations, nutrition, etc.). Ces programmes soutiennent, par exemple, les actions destinées à promouvoir la nutrition et l'activité physique, dont fait partie le Programme national nutrition santé (PNNS).

L'État et les collectivités locales sont les principaux financeurs de la prévention institutionnelle

En 2018, l'État et les collectivités locales² financent 57 % des actions de prévention institutionnelle, la Sécurité sociale 16 % et le secteur privé 27 % (graphique 2). Toutefois, le secteur privé est le principal financeur de la prévention primaire (49 %) du fait des crédits accordés à la médecine du travail. La Sécurité sociale finance des actions relevant de chacune des grandes catégories, mais surtout la prévention secondaire (via le FNPEIS). L'État et les collectivités locales restent les principaux financeurs de la prévention collective puisqu'ils financent plus de 81 % de ses actions.

La Sécurité sociale finance une part un peu plus importante que par le passé de la prévention institutionnelle (16 % en 2018 contre 13 % en 2009). La mise en place du fonds d'intervention régional (FIR) en 2012, financé principalement par la Sécurité sociale en 2018, a largement contribué à cette augmentation. En effet, une des missions du FIR est consacrée à la prévention des maladies, à la promotion de la santé, à l'éducation à la santé et à la sécurité sanitaire.

La loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 fait de la prévention le cœur du système de santé. La priorité est mise sur les addictions (tabac, alcool), notamment avec la création en 2017 d'un fonds de lutte contre le tabac dont les actions visent entre autres à éviter l'entrée dans le tabagisme des jeunes. La promotion de la santé et la prévention sont un des axes prioritaires de la stratégie nationale de santé 2018-2022.

1. La prévention institutionnelle ne comptabilise pas les actes préventifs réalisés lors de consultations médicales ordinaires, inclus par ailleurs dans la CSBM. Une estimation partielle de la prévention non institutionnelle sur les soins de ville a abouti à une dépense de 9,1 milliards d'euros pour 2016 (voir « Comptes partiels de la prévention 2012-2016 » dans l'édition 2018 de cet ouvrage).

2. De nouvelles données ont permis une estimation plus juste des dépenses des collectivités locales en faveur de la prévention. Les séries correspondantes ont été réévaluées en conséquence.

Tableau 1 Estimation des dépenses de prévention institutionnelle

Montants en millions d'euros, évolution en moyenne annuelle (en %)

	2009	2010	2012	2013	2014	2016	2017	2018	Évolution 2017-2018	Évolution 2009-2018
PREVENTION INDIVIDUELLE	3 494	3 451	3 440	3 628	3 652	3 715	3 797	3 886	2,3	1,2
Prévention individuelle primaire	2 926	2 894	2 911	3 040	3 061	3 138	3 174	3 164	-0,3	0,9
Vaccins*	96	72	75	80	81	85	87	114	30,7	1,9
PMI - Planning familial	834	828	812	821	812	828	804	772	-4,0	-0,9
Médecine du travail	1 507	1 512	1 527	1 599	1 619	1 645	1 690	1 689	0,0	1,3
Médecine scolaire	488	482	498	540	549	580	593	589	-0,7	2,1
Prévention individuelle secondaire	568	556	528	588	591	577	624	722	15,8	2,7
Dépistage des tumeurs	164	156	167	177	162	154	157	148	-5,9	-1,2
Dépistage VIH/Sida, hépatites, tuberculose et autres maladies infectieuses	153	152	111	147	160	155	191	306	60,1	8,0
Dépistage autres pathologies	25	25	26	35	36	40	45	38	-15,6	4,9
Examens de santé	176	173	173	175	175	171	173	161	-6,8	-1,0
Bilans bucco-dentaires	51	49	51	56	58	58	57	69	20,5	3,5
PREVENTION COLLECTIVE	3 019	2 383	2 342	2 294	2 200	2 208	2 370	2 355	-0,6	-2,7
Actions sur les comportements : information, promotion et éducation à la santé	366	361	352	354	333	265	300	328	9,1	-1,2
Campagnes en faveur des vaccinations**	30	30	30	30	29	28	24	20	-13,1	-4,3
Lutte contre les IST***, santé sexuelle, contraception**	31	28	31	24	21	6	12	12	0,1	-9,9
Lutte contre l'addiction**	91	98	91	85	75	68	84	90	6,4	-0,1
Nutrition - santé**	25	27	17	17	18	16	18	22	22,5	-1,7
Autres pathologies**	15	9	24	30	30	28	32	37	16,4	10,5
Autres actions d'information, promotion et éducation à la santé	174	169	159	168	160	119	131	146	12,1	-1,9
Actions sur l'environnement	2653	2022	1990	1940	1867	1943	2070	2027	-2,0	-2,9
Hygiène du milieu (y compris lutte anti-vectorielle)	652	676	652	658	619	756	717	673	-6,2	0,4
Prévention des risques professionnels	244	249	254	259	246	237	272	216	-20,5	-1,3
Prévention et lutte contre la pollution	157	225	172	143	138	138	176	183	3,6	1,7
Surveillance, veille, recherche, expertise, alerte	308	319	325	325	312	305	392	400	2,1	2,9
Urgences et crises	580	-28	42	49	40	20	6	4	-41,3	-43,0
Sécurité sanitaire de l'alimentation	712	582	544	505	512	486	507	552	9,0	-2,8
ENSEMBLE PREVENTION INSTITUTIONNELLE	6 513	5 833	5 781	5 921	5 852	5 923	6 167	6 241	1,2	-0,5
Évolution en %	12,5	-10,4	0,0	2,4	-1,2	-0,7	4,1	1,2		
dont dans le champ CSBM****	-110	-106	-102	-103	-107	-110	-127	-126	-0,9	1,5
PREVENTION INSTITUTIONNELLE HORS CSBM	6 403	5 727	5 679	5 818	5 745	5 812	6 040	6 115	1,2	-0,5

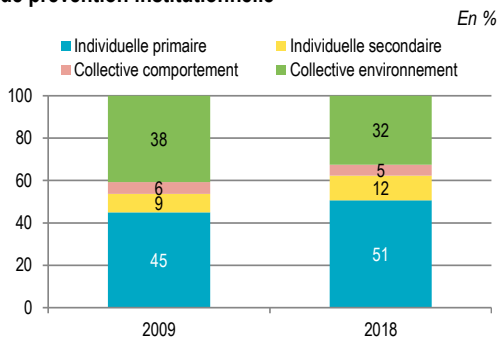
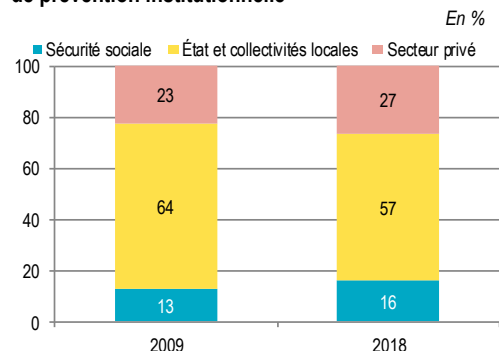
* Concernent uniquement les dépenses de vaccinations « organisées » financées par les collectivités locales et le FNPEIS. Selon l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), la consommation de vaccins se monte à environ 0,5 milliard d'euros en 2016. Le solde, financé par l'Assurance maladie et les ménages, est inclus par ailleurs dans la CSBM.

** Ces différents postes ne couvrent pas l'ensemble des actions de prévention relevant de ces thématiques. En effet, lorsqu'elles ne peuvent être isolées compte tenu de la granularité des sources disponibles, des actions relatives à ces items peuvent également être comptabilisées dans d'autres postes de la prévention institutionnelle (en particulier « autres actions d'information, promotion et éducation à la santé » ou encore « actions de dépistage »).

*** IST : infections sexuellement transmissibles.

**** Ces dépenses de prévention (vaccins, dépistages, etc.) réalisées au niveau individuel (i.e. en dehors du cadre institutionnel) sont incluses dans la CSBM. Elles sont retracées dans cette fiche mais non comptabilisées dans le poste de dépense « Prévention » de la DCS (voir tableaux détaillés).

Sources > DREES, comptes de la santé, à partir de données diverses (DGS, CNAM, CCMSA, RSI, ANSP (ex-INPES), ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DGCL, etc.).

Graphique 1 Structure des dépenses de prévention institutionnelle**Graphique 2** Financement des dépenses de prévention institutionnelle

Sources > DREES, comptes de la santé, à partir de données diverses (DGS, CNAM, CCMSA, RSI, ANSP (ex-INPES), ministère de l'Éducation nationale, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, DGCL, etc.).